



Sécurité routière

Les autorités devraient se pencher sur le port correct du casque

Depuis bientôt un mois, la mesure concernant le port du casque pour les passagers des motos est entrée en vigueur. Aucune violation de cette règle n'est plus désormais permise. Les forces de sécurité veillent au grain. Mais, quand on voit parfois la façon dont certains usagers portent le casque, l'on se dit qu'il y a ...



PAGE 3

ENTREPRENEURIAT



OAPI

La marque à l'ère du numérique, les entreprises togolaises édifiées

Dans le cadre de sa quatrième édition des Awards de la marque, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) a tenu, le 14 septembre 2023 à Lomé, un déjeuner-débat. Axée autour du thème « L'usage de la marque à l'ère du numérique », ladite rencontre a rassemblé ...

PAGE 11

REPORTAGE



Association Terreau Fertile

L'édition 2023 du Salon FERIN s'annonce particulière

La cinquième édition du Salon FERIN se tiendra le 4 novembre 2023 à Lomé. Organisé par l'association Terreau Fertile sous le thème « Vers une RSE inclusive: Engager les entreprises pour un impact social durable au Togo », ce 5e acte a été officiellement lancé le 13 septembre dernier, lors d'une conférence de presse.

PAGE 11

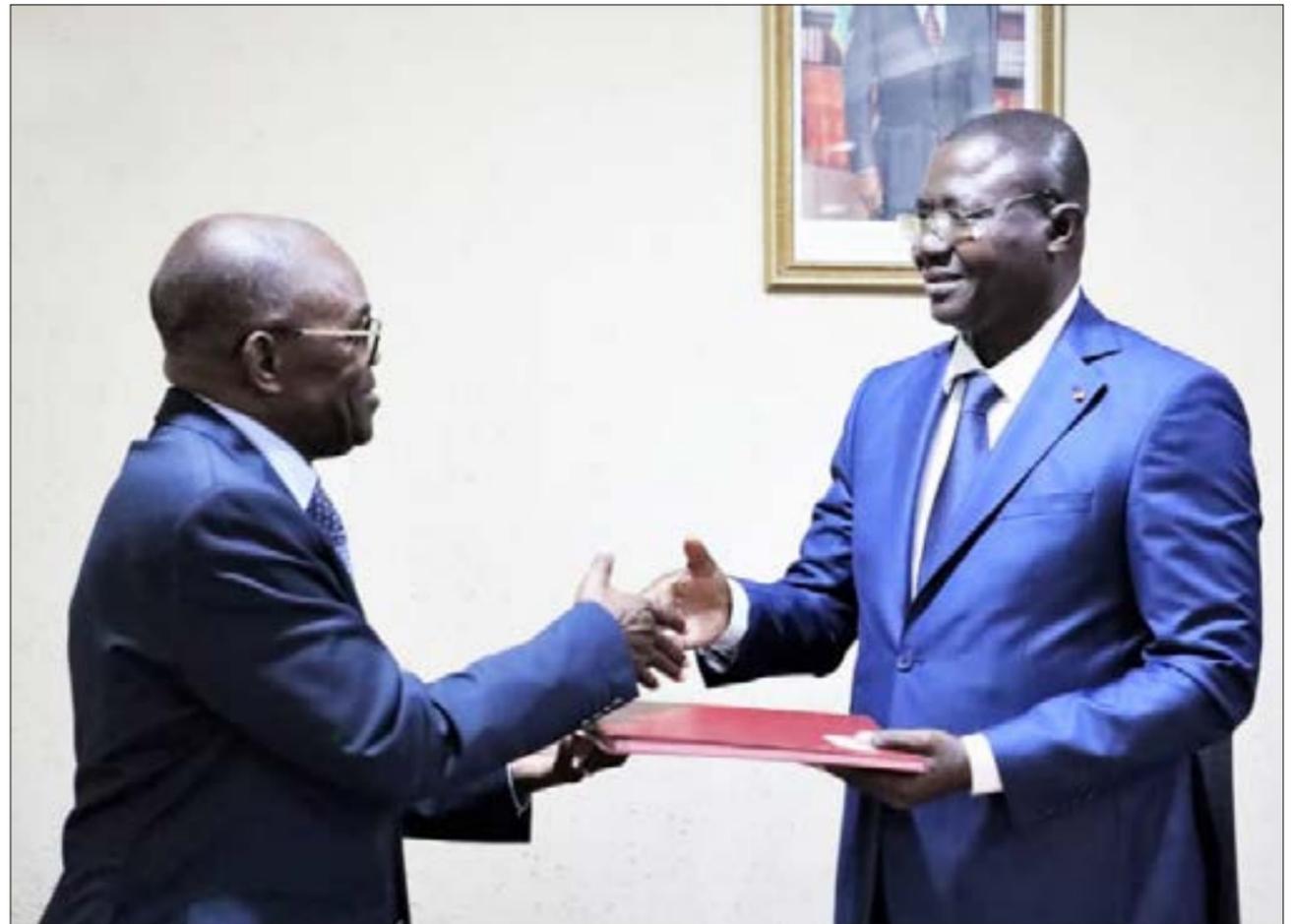
ECONOMIE

Société financière internationale

Plus de 9 milliards de FCFA pour soutenir les PME dans plusieurs pays dont le Togo

Pour stimuler la croissance des Petites et moyennes entreprises (PME) dans plusieurs ...

PAGE 5



Administration du territoire

Awaté Hodabalo propose un partenariat pragmatique avec tous les acteurs

Le nouveau ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, le colonel Awaté Hodabalo, est désormais aux commandes de ce ministère stratégique. Il promet du pragmatisme à ses anciens collègues préfets et autres administrateurs du territoire dont il est à présent ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Une plateforme numérique pour une meilleure collecte des déchets

Plusieurs entreprises locales de collecte des déchets se sont regroupées au sein d'une plate-forme unique baptisée « Recycle Togo ».

L'application espère développer une gestion plus efficace des déchets et du recyclage.

Les particuliers et les entreprises peuvent sélectionner la société qui dessert leur quartier pour leur indiquer d'assurer la collecte à partir d'un point de dépôt précisé à l'avance.

Ces services sont évidemment payants. Le règlement s'effectue directement en ligne.

La collecte des ordures ménagères est un casse-tête pour les municipalités.

Les habitants ont la fâcheuse habitude de déverser leurs poubelles dans les rues et rechignent à payer pour l'enlèvement.

Source : republicoftogo.com

PIA
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ANALYSE
— TOGO —

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise

FRENCH CERT
ISO CERTIFIED

www.pia-togo.com

	<p>SOMMAIRE</p> <p>RDC/Justice Jean-Marc Kabund, condamné à 7 ans de prison</p>  <p>P 4</p>	<p>Mondial 2026 Le Togo ne veut pas rater la fête</p>  <p>P 10</p>	<p>Association Terreau Fertile L'édition 2023 du Salon FERIN s'annonce particulière</p>  <p>P 11</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

« Chaque jour qui passe, je renforce mon activité, et je crée de la richesse »

Ce jour, Echos des bénéficiaires des produits FNFI dépose ses valises à Atakpamé, région des plateaux pour partager avec vous les témoignages de Madame TassibaSadia qui grâce au Produit d'Accompagnement Spécial (PAS) est détentrice aujourd'hui de son étalage de vente de vêtements pour femmes. Vraie combattante qui depuis des années a mis de son côté toutes les chances de réussir. Reportage...



TASSIBA Sadia

Il y a quelques années, TASSIBA Sadia ne pouvait imaginer qu'aujourd'hui avec de la rigueur et de la détermination, elle pourrait gagner le pari de son devenir. Après plusieurs tentatives sans succès de contracter un microcrédit

auprès des Institutions de Microfinance classique, Sadia, sur conseils de ses voisins, se rend à COOPEC ILLEMA, une Institution de Microfinance partenaire du FNFI pour se renseigner sur les conditions d'octroi et d'éligibilité des nombreux

produits du Fonds. Après avoir suivi toutes les étapes indispensables, elle obtient successivement toutes les 4 tranches du crédit APSEF, crédit qui lui permet de démarrer une petite activité de vente de vêtements de friperie

pour femmes. Ayant fini le remboursement total du crédit APSEF, elle se rend compte qu'elle ne pouvait pas s'arrêter en si bon chemin, il lui fallait une autre source de financement pour passer à l'échelle son activité.

“ Je suis donc reparti voir mon agent de crédit à COOPEC ILLEMA pour lui expliquer le besoin que j'avais de passer à l'échelle mon activité. C'est dans les échanges avec ce dernier, que j'ai été informé justement que pour les bénéficiaires fins de cycle de APSEF ayant bien remboursé tous leurs crédits, il existait un Produit d'Accompagnement Spécial qui est sensé leur permettre de renforcer leurs activités. J'ai aussitôt poussé un ouf de soulagement en me disant que c'était l'occasion que je devais saisir pour pouvoir aller de l'avant. Après m'être pliée à toutes les conditions requises, je me suis vu octroyer un crédit de 100.000 FCFA qui m'a permis d'acheter des ballots de vêtements pour femmes que j'expose ici actuellement. Comme vous le savez, Atakpamé

étant une ville où la mode vestimentaire a pris le dessus, personne ne peut résister à la tentation. Et moi, je profite de l'occasion pour accroître mes revenus et j'avoue que mes clientes sont très contentes des modèles que j'expose ici car ce sont des modèles très tendance.”

Sadia, depuis l'obtention du crédit PAS remarque avec assez de satisfaction l'évolution de son activité, et pour elle cela lui permet de renforcer son autonomie et de jouer un rôle très important dans l'économie locale.

“Je suis très heureuse depuis que j'ai renforcé mon activité, car je me sens totalement intégrée au processus de développement de mon pays. Chaque jour qui passe, je renforce mon activité, et je crée de la richesse. Car j'ai même une personne qui m'aide dans mon activité, et cette personne a droit à des ristournes à la fin du moins. Moi aussi, je me suis inscrite dans la dynamique de la réduction de la pauvreté.”

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web : www.togomatin.tg
Tw : @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web :
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:
Eros Dagoudi

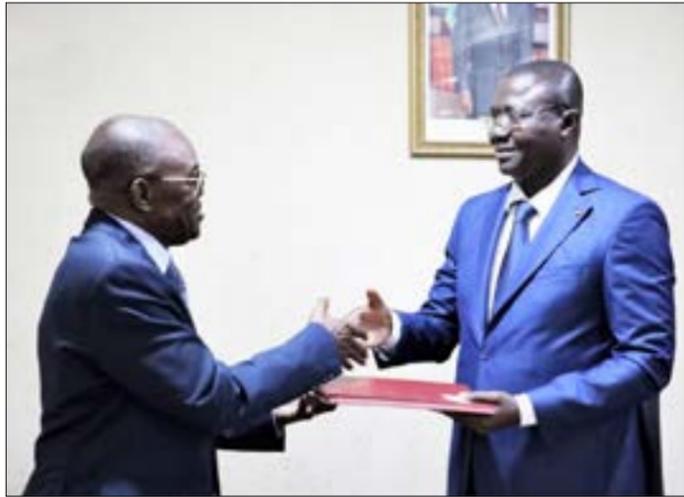
Imprimerie: Direct Print

Distribution : Togomatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Administration du territoire

Awaté Hodabalo propose un partenariat pragmatique avec tous les acteurs

Le nouveau ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, le colonel Awaté Hodabalo, est désormais aux commandes de ce ministère stratégique. Il promet du pragmatisme à ses anciens collègues préfets et autres administrateurs du territoire dont il est à présent le patron.



Payadowa BoukpeSSI et le colonel Awaté Hodabalo

Le colonel Awaté Hodabalo et son prédécesseur ont effectué la passation de services le lundi 11 septembre 2023 au ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires. La cérémonie a eu lieu en présence des collaborateurs du ministre et du nouveau secrétaire général du gouvernement,

le Dr Christian Trimua. Dès sa prise de fonction, le nouveau ministre, le colonel Awaté annonce les couleurs de sa gouvernance. « Nous allons capitaliser et consolider les acquis pour en faire un bon usage, afin de nous projeter vers de nouveaux défis et enjeux », a promis le colonel Awaté Hodabalo. « Le partenariat pragmatique que je

vais instaurer comme démarche, je souhaite le proposer à tous les acteurs de l'espace politique comme gage de notre réelle volonté à collaborer avec eux et à avancer ensemble », a précisé le colonel Awaté Hodabalo. En ce qui concerne ses relations avec les collectivités locales, l'on ne doute pas que le colonel Awaté Hodabalo qui a plusieurs années d'expérience comme préfet, saura répondre aux attentes de ses administrés. Son prédécesseur aussi est convaincu qu'en le remplaçant, il saura poursuivre ce dur labeur. « Votre très longue expérience comme préfet durant plus de 20 ans est un atout exceptionnel qui vous permettra, j'en suis convaincu, de réussir et de hisser plus haut encore la contribution de ce département ministériel à la réalisation satisfaisante du projet de société du chef de l'Etat au profit des laborieuses populations togolaises », a affirmé Payadowa BoukpeSSI, le ministre sortant.

En ce qui concerne les acquis, le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement

des territoires en a. Ce département a réussi à faire avancer de façon importante le processus de décentralisation qui piétinait dans notre pays depuis des années. Le ministère a réussi, non seulement, à superviser les élections comme les présidentielles et les législatives que le pays organisait sans rupture malgré les crises successives, mais il a pu aussi organiser une nouvelle élection comme les municipales. Depuis 2019, le pays dispose de 117 communes qui fonctionnent malgré les difficultés liées au manque d'expérience, et à quelques errements humains. Sur ce plan, il faut aussi signaler le concours du ministère délégué en charge du Développement des territoires. Les défis demeurent, parce qu'il faut continuer à parfaire le processus de décentralisation en cours. Et cela passera aussi par l'organisation prochaine des élections régionales, sans oublier les législatives. D'ici 2025, le Togo organisera aussi une élection présidentielle et de nouvelles élections municipales. Ce sont autant de chantiers sur lesquels le colonel

Awaté Hodabalo est attendu. Son ministère est aussi garant du fonctionnement des partis politiques. Depuis quelques mois, la Charte des partis politiques a été modifiée à l'Assemblée nationale imposant un certain nombre de démarches à suivre pour faire des partis politiques de vraies organisations au service du développement du pays, et du renforcement de l'unité nationale. Payadowa BoukpeSSI a pleinement joué son rôle. Le colonel Awaté va continuer là où il s'est arrêté. Le ministère abrite le Cadre permanent de concertation (CPC), ancêtre de la Concertation nationale entre acteurs politiques (CNAP). Les travaux du CPC se déroulent d'ailleurs régulièrement dans les locaux du ministère. Les partis politiques attendent impatiemment donc une future convocation par le nouveau ministre en charge de ce cadre. Le colonel Awaté Hodabalo est visiblement une personne posée, il saura donc faire face aux mésententes entre les acteurs politiques, notamment entre le gouvernement et l'opposition.

E. Dadzie

Sécurité routière

Les autorités devraient se pencher sur le port correct du casque

Depuis bientôt un mois, la mesure concernant le port du casque pour les passagers des motos est entrée en vigueur. Aucune violation de cette règle n'est plus désormais permise. Les forces de sécurité veillent au grain. Mais, quand on voit parfois la façon dont certains usagers portent le casque, l'on se dit qu'il y a encore du travail à faire.

L'on est tous d'accord que porter un casque à moto est un acte salutaire. Même si pendant longtemps les gens ont fait semblant de ne pas connaître son importance, ils savent que le conducteur et le passager d'une moto doivent porter des casques. Par conséquent, lorsque les autorités sécuritaires décident de sévir en la matière, l'on ne peut que s'incliner.

Ainsi, depuis le 28 août 2023, il n'est plus autorisé pour les usagers de la route de monter derrière un conducteur de motos sans porter un casque. Cela a poussé beaucoup de Togolais à aller sortir leurs vieux casques des décombres, et d'autres à acheter de nouveaux. Il y en

a qui avaient des casques neufs à la maison, mais rechignaient à les porter. C'est le cas pour les femmes qui veulent souvent mettre en valeur leurs coiffures en oubliant que lorsque ces coiffures seront teintées de sang, elles n'attireront plus personne, et qu'à la morgue, dans un cercueil ou dans la tombe, aucune coiffure n'aura plus de la valeur.

Désormais, chaque usager de la route doit prendre des dispositions pour porter un casque à chaque fois qu'il doit monter sur une moto. Mais, il faudrait aussi veiller à bien porter les casques. L'on observe des façons de porter le casque qui frisent la comédie. Une attitude qui est plutôt dangereuse. Des compatriotes



Deux usagers de la route qui ont bien porté leurs casques

portent l'équivalent d'unealebasse sur la tête. Ce sont des casques sans lanières, et aussi souvent sans mousse. Certains retiennent ces objets sur la tête à l'aide de leurs mains, pendant que l'engin roule à toute vitesse. Il y en a aussi qui ont un casque en bon état, mais, qui n'attachent pas les lanières, ou qui ne l'attachent pas de façon à ce que cela accroche bien les mentons. D'autres renversent tout simplement le casque sur

la tête. Il est évident que les personnes qui portent le casque de cette façon n'ont rien compris du rôle vital que joue cet outil dans la vie des usagers d'engins à deux roues. Les femmes aussi doivent commencer par faire des coiffures qui ne les empêchent pas de porter correctement le casque. Poser le casque sur la coiffure ne signifie en aucun cas porter un casque. Si la coiffure ne permet pas de porter le casque, il faut

prendre le taxi, le bus, ou aller à pied. A ceux qui n'ont pas de casques, n'ont pas les moyens d'en acheter, mais qui rechignent à porter ce que leur remettent les conducteurs de taxi moto, il faut rappeler qu'il est possible de se protéger la tête avec un tissu ou un plastique. Beaucoup le font déjà et certainement que d'autres idées vont émerger pour faire face à ce problème.

Les autorités compétentes doivent non seulement mener des campagnes de sensibilisation de pointe à l'endroit de la population, mais aussi, sévir pour amener tout le monde à porter le casque correctement. Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le colonel Calixte Batossie Madjoulba qui vient de prendre ses fonctions, est fortement interpellé sur ce dossier.

Edem Dadzie

Sénégal/Présidentielle

Cascade de démissions, vers une implosion du parti présidentiel ?

Va-t-on vers une implosion de la coalition au pouvoir à Dakar ? C'est la question qui se pose au regard de l'enchaînement des démissions au sein de ce regroupement de partis politiques qui a porté la candidature de Macky Sall à la présidentielle de 2012 contre Abdoulaye Wade, et qui lui avait renouvelé sa confiance en 2019 en lui permettant de décrocher un second bail consécutif au palais de la République.

En effet, après le ministre de l'Agriculture, Aly Ngouille Ndiaye, le 8 septembre dernier, c'est au tour du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, Mamadou Mame Boye Diao, par ailleurs maire de la ville de Kolda, de prendre, quelques jours plus tard, ses distances avec la majorité présidentielle Benno Bokk Yakaar pour se porter candidat à la succession de Macky Sall à la tête de l'Etat sénégalais, en février 2024.

La question qui se pose est de savoir si ces démissions en cascade, de cadres de la coalition, n'en entraîneront pas d'autres. Et ce, au regard des ambitions des uns et des autres, qui



Macky Sall

commencent à s'afficher depuis que le natif de Fatick s'est déclaré non partant à la course à sa propre succession pour briguer un troisième mandat. La question est d'autant

plus justifiée que tout porte aussi à croire que la récente désignation du Premier ministre Amadou Ba, pour porter le flambeau de la coalition à la prochaine présidentielle, n'est pas du goût de tous au sein de la majorité au pouvoir à Dakar. Et dans ce choc des ambitions, comme dans toute coalition où le chef décide de se mettre

peuvent croire leur heure enfin venue, quand ils ne se demandent pas simplement pourquoi le choix n'est pas porté sur eux. C'est dire si entre frustrations mal contenues et désir d'aller voir ailleurs si ce n'est pour afficher au grand jour ses ambitions, la tâche s'annonce plutôt ardue pour le président Macky Sall pour arrêter

ne s'est pas tiré une balle dans le pied, et sa coalition avec, en tardant à clarifier sa position par rapport à la question de troisième mandat dont l'opposition lui prêtait l'intention. Si la volonté de maintenir la cohésion du groupe pour justifier ce choix est à l'honneur du chef de l'Etat, l'une des conséquences les plus dommageables de son renoncement tardif, est l'impréparation manifeste de son parti à un tel scénario.

Face à de vieux loups comme Khalifa Sall, ancien maire de Dakar, Idrissa Seck, ex-Premier ministre et ancien maire de Thiès, Ousmane Sonko, l'étoile montante de la classe politique sénégalaise qui n'a pas encore dit son dernier mot malgré sa condamnation judiciaire qui le disqualifie, Aminata Touré, ex-Première ministre et autres Karim Wade, le fils de l'autre, dont tout porte à croire qu'ils fourbissent tous leurs armes dans l'ombre, le combat ne semble pas gagné d'avance pour le dauphin désigné de Macky Sall.

TM

quelque peu en retrait, Benno Bokk Yakaar ne semble pas à l'abri d'autres défections.

Tant dans ces genres de situations, des cadres et pas des moindres,

l'hémorragie et colmater les brèches à l'effet d'éviter de nouveaux départs.

Toujours est-il qu'avec le recul, on se demande si le chef de l'Etat sénégalais

RDC/Justice

Jean-Marc Kabund, condamné à 7 ans de prison

En République démocratique du Congo (RDC), l'opposant Jean-Marc Kabund, ancien chef du parti présidentiel, a été condamné fin semaine dernière, plus d'un an après son arrestation pour, notamment, outrage au chef de l'Etat, au gouvernement et propagation de faux bruits.

Des faits qu'il avait commis lorsqu'il annonçait son départ du camp présidentiel et la création de son propre parti politique. Avec cette condamnation, l'ex-homme incontournable du régime, devenu opposant farouche, ne peut plus se lancer dans la course à l'élection présidentielle du 20 décembre 2023.

Les juges de la Haute cour ont retenu toutes les charges qui pesaient contre Jean-Marc Kabund. Mais ils lui ont infligé une peine supérieure aux trois ans de prison requis par le procureur : sept ans

d'emprisonnement ferme ont ainsi été prononcés, dont 16 mois pour propagation des faux bruits.

Un verdict très sévère, déplorent ses avocats. D'autres sources judiciaires estiment en revanche que la Haute cour est restée clémente. Manque de vision claire, corruption, enrichissement illicite ou encore erreurs et tâtonnements : lors de son procès, l'opposant a répété devant les juges la violente diatribe contre le président Félix Tshisekedi et son régime. Diatribe qui lui avait valu son arrestation.



Jean-Marc Kabund

Mercredi, Jean-Marc Kabund est resté dans sa cellule de la prison centrale de Makala. La salle d'audience était également fermée à la presse. Les jugements de cette Haute cour ne sont

susceptibles d'aucun appel.

Jean-Marc Kabund perd ainsi son mandat de député national qui devrait être repris par son suppléant à l'Assemblée.

Son parti, Alliance pour le changement, a dénoncé un procès politique, à trois mois de la présidentielle à laquelle l'opposant comptait se présenter.

Rfi.fr

Investissements au Togo Une hausse de 4,5% en moyenne enregistrée ces cinq dernières années

La politique d'attrait du climat des affaires togolais attire nombre d'investisseurs depuis quelques années. De 2018 à 2023, les investissements ont connu une hausse de 4,5% en moyenne, pour atteindre plus de 20% du PIB l'an dernier.

Conscient du rôle de premier choix du secteur privé dans l'économie nationale, le gouvernement multiplie les actions en faveur dudit secteur. A travers les actions du ministère dédié à la promotion de l'investissement, le Togo veut se positionner comme terre d'investissement par excellence. C'est ainsi que le gouvernement a renforcé le dialogue avec le secteur privé par un cadre de dialogue Etat-secteur privé. Pour rendre inclusif ce cadre de concertation, le gouvernement a initié la journée nationale du partenariat Etat-privé qui a connu sa première édition le 04 septembre dernier.

Déjà au premier trimestre 2023, quatre grands

projets d'investissements étrangers, totalisant 19 milliards FCFA ont été approuvés. D'une valeur combinée de 18 milliards FCFA, trois de ces projets ont été ratifiés en vertu du code des investissements. D'une valeur de 1 milliard FCFA, le quatrième a été approuvé au statut de Zone franche. Ces investissements concernent essentiellement les secteurs du bois et de la construction, de l'agroalimentaire et du bitume.

Au rang de ces projets, 80% des investissements approuvés conformément au code des investissements, soit 15 milliards FCFA, proviennent d'investisseurs domiciliés



Plateforme industrielle d'Adétikopé

à l'Île Maurice. De plus, le dernier projet d'une valeur de 1 milliard FCFA, provenant de la France est attribué au statut de Zone franche.

Lesdits projets s'inscrivent en droite ligne de la politique de l'exécutif pour attirer davantage d'investisseurs au Togo. Cette stratégie vise non seulement à stimuler les investissements directs étrangers (IDE), mais aussi

à catalyser la dynamique entrepreneuriale du secteur privé local. Les investissements directs nationaux ne sont donc pas du reste. D'une valeur totale de 3 milliards FCFA, deux projets portés par des investisseurs nationaux, ont aussi été approuvés. Ils constituent 16% de l'ensemble des projets agréés au cours du premier trimestre 2023.

En 2022, le gouvernement

togolais a approuvé 36 projets d'investissement, totalisant 150,2 milliards FCFA. Seuls 24 projets étaient des IDE, soit 83% du montant total des projets agréés. Cette hausse des investissements est un signal fort en faveur de l'industrialisation du Togo, de la lutte contre le chômage et l'assurance d'une croissance économique à deux chiffres.

Edy Alley (stagiaire)

Société financière internationale

Plus de 9 milliards de FCFA pour soutenir les PME dans plusieurs pays dont le Togo

Pour stimuler la croissance des Petites et moyennes entreprises (PME) dans plusieurs pays, notamment le Togo, la Société financière internationale (SFI) octroie 9,825 milliards FCFA, soit 15 millions d'euros à Joliba Fund I. Ce fonds est géré par la société de capital-investissement Joliba Capital, sise à Abidjan. Branche de la Banque mondiale dédiée au secteur privé, la Société financière internationale a annoncé ce financement ce mercredi 13 septembre 2023.

Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Gabon. Au moins 80 % de ce fonds, seront dédiés aux PME dans des pays éligibles à l'Association internationale de développement (IDA), qui focalise ses ressources sur

de Joliba capital, outre l'IFC, une contribution est aussi faite par l'Association internationale de développement (IDA). La contribution de l'IFC inclut à cet effet, une prise de participation de 4,912 milliards FCFA de son programme d'aide aux PME, SME Ventures. A cela s'ajoutent, 4,912 milliards FCFA provenant du mécanisme de financement mixte du Guichet de promotion du secteur privé de l'IDA, destiné à réduire les risques associés aux investissements dans les pays à faible revenu.

Au cours de ses opérations de levée de fonds, Joliba Fund I a réussi à mobiliser un total de 36,025 milliards FCFA avec des

investisseurs commerciaux et des bailleurs de fonds de développement, tels que le Français Proparco et le Néerlandais FMO.

Depuis plusieurs années au Togo, la SFI s'implique dans des secteurs comme les télécommunications, l'énergie ou encore la mobilité urbaine. En vue de faciliter l'accès aux financements des PME/PMI, la Société financière internationale a récemment conclu une entente avec l'Association des grandes entreprises du Togo (AGET). Elle est directement engagée à hauteur de plus de 184 milliards FCFA, soit 300 millions \$ auprès de divers acteurs du secteur privé.

Edy Alley (stagiaire)



Entente de financements entre la SFI et la société de capital-investissement Joliba Capital, à Abidjan le 13 septembre 2023

Ce financement prend en compte les pays de l'Afrique de l'ouest et

centrale, notamment : le Togo, le Bénin, le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal, la

les pays les plus démunis. Précisément, pour mettre ce fonds à la disposition

ACHETEZ & LISEZ désormais

tm

sur **MON KIOSK.com** | sur le portail **Lome.com**

www.monkiosk.com | www.alome.com

Entreprises et industries

Les réformes dans les faits

Le Togo a la réputation d'être l'un des meilleurs réformateurs dans le monde du business. Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises vivent sur le territoire, elles représentent une bouée de sauvetage pour de nombreux citoyens. Comment se traduisent les réformes dans les faits ?

Un recensement des entreprises a été fait, ciblant toutes les unités économiques installées dans le secteur formel et informel. Les chiffres reflètent le bien que font les programmes étatiques variés aux différents acteurs dans chaque secteur d'activités.

opèrent. Les régions de la Kara, la Centrale et la commune d'Agoè-Nyivé 6 abritent respectivement 9 744, 10 093 et 1 914 entreprises. En réalité, 5 078 des structures recensées appartiennent à l'État. 58 408 unités sont des sociétés et entreprises

socioprofessionnelle des jeunes est l'un des points phares de la politique de développement au Togo. Le gouvernement s'est doté de différents mécanismes puissants. L'objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes. Au rang de ces outils, il y a le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (Faiej). Créé en 2013, le Faiej fait la promotion de l'entrepreneuriat auprès de la jeunesse (18 à 35 ans) pour lutter contre le chômage



Un responsable d'entreprise

Multiplication des unités économiques

On entend par unité économique toute entreprise qui exerce sur le sol togolais dans un local à usage professionnel. L'Office togolais des recettes (OTR) en a dénombré 65 958, en dehors du Grand Lomé. 69,4% des unités inventoriées opèrent dans le secteur tertiaire, 30,5% sont spécialisées dans le secteur secondaire et 0,2% dans le primaire.

Ce sont les résultats d'une campagne de collecte de données réalisée du 27 novembre 2021 au 23 mars 2022 dans les divisions régionales. La région des Plateaux compte le plus grand nombre d'entreprises avec 18 646, ce qui fait 28,3% des unités recensées. La région maritime la suit avec 13 280 unités. Il y a ensuite la région des Savanes dans laquelle 12 279 unités

unipersonnelles et 796 sont des associations, Organisations non gouvernementales (ONG), organisations internationales, mutuelles et projets.

Seulement au troisième trimestre 2022, 3 450 nouvelles entreprises ont été enregistrées. En mars de la même année, le nombre total de structures créées depuis le 1er janvier a grimpé à 10 645. En 2021, ce sont au total 13 770 nouvelles entreprises qui ont été mises sur pied.

En termes d'accompagnement, le Faiej a formé 5 500 jeunes de 18 à 35 ans et généré 3 500 emplois en 2022. Sans oublier qu'à la fin de l'année 2021, il montrait un bilan de 13 000 emplois créés et 4,5 milliards de francs de crédits alloués.

Faiej : 3 500 emplois créés en 2022

L'insertion

et favoriser l'insertion socioprofessionnelle. En 2022, ses interventions ont produit des résultats satisfaisants. Le Fonds a formé près de 5 500 jeunes entrepreneurs et



Centre de formalités des entreprises du Togo

contribué à la création de 3 500 emplois. De 2013 à fin juin 2021, le Faiej

a permis de financer 3 600 projets dans les domaines de l'agriculture, la transformation agro-alimentaire, la production céréalière, les énergies renouvelables et les Tics. Les différentes actions ont coûté plus de 04 milliards de francs CFA de crédits. Grâce à celles-ci, 12 792 emplois étaient comptés sur la durée et 23 000 jeunes ont été formés à l'auto-emploi, ce qui a contribué à la réduction du taux de chômage.

En 2019, le Faiej a créé Nunya Lab, un incubateur dédié aux jeunes startups pour le développement des solutions technologiques innovantes. Il soutient les étapes de création des startups et le développement de leurs projets. Les appuis se font à travers des conseils spécialisés, la mise à disposition d'espaces de création et de bureaux équipés, etc.

Aussi, chaque deuxième jeudi du mois, le Faiej rassemble les jeunes entrepreneurs pour créer un creuset d'échanges et de partage d'expériences. Au cours de ces rencontres, ils sont informés des mécanismes et des opportunités d'entrepreneuriat mises en place par le gouvernement. Ils reçoivent également des conseils de leurs aînés. Le Programme d'appui au développement à la base (Pradeb) est l'autre dispositif impactant mis en place par l'État

milliards de francs CFA de crédits à 1 260 jeunes en 10 ans.

Mesures d'allègements fiscaux en 2023

Un allègement fiscal est une réduction de l'obligation fiscale faite aux contribuables dans un pays. Il désigne le traitement fiscal particulier réservé à une catégorie de personnes dans un domaine donné. L'avantage pour le bénéficiaire peut être par exemple la réduction du montant de l'impôt qu'il devait payer. Autrement dit, c'est une modification du système fiscal de manière à ce qu'il soit plus favorable. C'est cette aide inestimable que le gouvernement togolais apporte aux populations ces dernières années, surtout avec l'apparition de la maladie de la covid-19. Le pays n'hésite plus à mettre en application des mesures sociales et économiques fortes pour un mieux-être. Les mesures d'allègements pour 2023 sont contenues dans la loi de finances 2023. Ces mesures concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), les cantines universitaires et d'entreprises, la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la Taxe sur les véhicules à moteurs (TVM), etc. Les pouvoirs publics tendent ainsi une main solidaire aux opérateurs économiques, comme toujours.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est suspendu pour les tranches de salaires inférieures à

900 000 francs CFA. Pour les autres tranches, l'IRPP n'est pas suspendu mais

diminué. La conséquence immédiate de cette mesure applicable en 2023 est qu'elle va augmenter le revenu des salariés. En ce qui concerne le domaine de la restauration, la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est supprimée pour les cantines universitaires (étudiants) et d'entreprises (salariés). Cette mesure s'ajoute à celle de l'exonération des cantines scolaires déjà effective, comme l'a récapitulé l'Office togolais des recettes (OTR).

Au niveau des transports touchés par les réformes, la Taxe sur les véhicules à moteurs (TVM) reste suspendue pour les véhicules à usage commercial. C'est un ouf de soulagement pour les populations concernées par cette mesure, et elles sont justement nombreuses. Par ailleurs, une suspension du paiement des acomptes en cours d'année a été décidée mais soumise à une condition : si l'acompte versé est égal ou supérieur au montant dû. En outre, le taux des droits d'enregistrement des sentences arbitrales est réduit de 5 à 2%. Les matériels et engins des entreprises de BTP sont exonérés des droits de taxes et de douanes. Sans oublier que la patente est aussi réduite de 60% pour permettre aux revendeurs

de tissus et pagnes de faire face à la concurrence. C'est beaucoup.



Innovation des la création d'entreprise

Transformation agroindustrielle : stratégies de valorisation du coton

Première filière pourvoyeuse d'emplois en milieu rural avec des producteurs qui sont passés de 44 000 pour la campagne 2009-2010 à plus de 153 000 pour 2019-2020, le coton demeure la principale culture de rente. Persuadé que cet or blanc peut être mis à contribution dans la dynamique d'émergence économique, le pays booste ses actions de valorisation de la production et de la transformation sur place. Le Plan national de développement (PND) inscrivait déjà au cœur des priorités la promotion du développement industriel dans des secteurs créateurs de valeur ajoutée et tournés vers l'exportation (agrobusiness, manufacture) et la

satisfaction de la demande interne.

Dans cette perspective,

la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA) a été mise en marche le 06 juin 2021. Elle est dotée d'usines pour la transformation du soja

2020-2025 se fixe à son tour comme défi de faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois. Une feuille de route qui entend mobiliser 3 400 milliards de francs CFA autour de 42 projets majeurs, en faveur de l'émergence économique du pays.

La croissance de la production nationale de coton et celle des exportations font partie des vœux du gouvernement et des acteurs du secteur avec un objectif affiché de 180 000 hectares à emblaver pour une production de 146 000 tonnes pour la campagne

un investissement de 20 milliards de francs CFA. Avec comme capacité la transformation annuelle de 56 000 tonnes de coton pour générer 23 milliards de francs CFA de valeur à l'exportation chaque année ainsi que 2 000 emplois directs.

Le coton togolais dont le volume total produit a été de 50 000 tonnes au cours de la campagne 2021-2022, trouve ainsi un important débouché de commercialisation. Par ailleurs, la vente des premiers vêtements "made in Togo" issus de l'unité textile de la PIA est



L'agro-industrie

togolais à hauteur d'environ 240 000 tonnes par an, pour un investissement de plus de 165 milliards de francs CFA. La nouvelle feuille de route gouvernementale

2022-2023. Une partie des efforts est cristallisée par le souci de valoriser la production sur place. Ainsi, la PIA a accueilli un parc textile qui a mobilisé

attendue pour le début de cette année 2023 commencée sous les meilleurs auspices.

Attipoe Edem Kodjo



CORIS MONEY
Simple et cool !

Avec Coris Money



Transferts

OF

Retraits

Minimum

100F

Maximum

1%

offre soumise à conditions

Appelez votre banque au **8283**

SIMPLE & COOL

www.corismoney.com

Disponible gratuitement sur

par **CORIS BANK**
INTERNATIONAL



COMMUNIQUE

L'Observatoire Togolais des Médias (OTM) en partenariat avec l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAQ) et le Réseau Inter-Africain pour les Femmes, Médias et Développement (FAMEDEV) lance un **Appel à propositions pour la sélection de microprojets dans le cadre de son projet «Promouvoir la liberté d'expression et des médias, et protéger les défenseurs des droits de l'homme au Togo» financé par l'Union Européenne/Délégation du Togo.**

Objectifs de l'Appel :

Soutenir à travers des micro-subsidies les initiatives des organisations locales de médias ou de défense des droits de l'homme pour promouvoir la liberté d'expression, le pluralisme des médias et la protection des défenseurs des droits de l'homme au Togo.

Dates Clés :

- Ouverture de l'Appel : **1er Septembre 2023**
- Date limite de soumission : **15 octobre 2023 à 18H00 GMT**

Dossier de candidature : Vous pouvez trouver plus d'informations sur l'Appel à propositions et les modalités de candidature à l'adresse <https://www.panos-ao.org/fr/content/appel-a-propositions-microprojets-foe-togo>

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso; Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses à Lomé

BIBLIOTHEQUES

- BIBLIOTHEQUE NATIONAL:** Quartier Admi Tel: 22 21 04 10
- CENTRE CULTUREL LOYOLA** Quartier Agoè en face Camps FIR, Tel: 90 64 80 77
- INSTITU FRANÇAIS DE LOME:** Quartier Administratif; Tel: 22 23 46 60 / 22 23 46 65

LIBRAIRIE

- GRAIN DE PENSEE:** 30, bvd du 13 janvier Tel: 22 22 32 43
- LIBRAIRIE BON PASTEUR:** Quartier Assiganto Avenue Sylvanus Olympio Tel: 22 22 26 66
- LIBRAIRIE BONNE SEMENCE:** Quartier Avé Maria, Avenue du 30 Août
- LIBRAIRIE STAR:** Quartier Bénéglato, rue du lac Togo Tel: 22 22 74 83

ESPACES CULTURELS

- CENTRE BRIN DE CHOCOLAT:** Quartier kodjoviakopé; Tel: 22 20 06 59 / 90 04 32 86
- CENTRE CULTUREL: DENYIGBAN;** Quartier St Joseph, rue Anima Tel: 22 41 98 16
- CENTRE CULTUREL: LOYOLA;** Quartier Agoè Tel: 90 64 80 77

- CENTRE ODAYE:** Quartier Hédrzanawoé Tel: 90 64 80 77

- CENTRE ODAYE:** Quartier Hédrzanawoé Tel: 22 42 12 07

MANNEQUINAT & HÔTESSE

- ALLURE MODE AGENCE;** Tel: 99 22 04 62
- CHALLENGE AGENCE;** Tel: 92 27 91 66

SALLE DE CINEMA

- HARMONIE SIGNATURE:** Résidence de la caisse Tel: 22 26 12 55

- CANAL OLYMPIA:** Tokoin Gbadago Tel: 98 34 83 52

- CINEMA GREENFIELD;** Quartier Tokoin hôpital Tel: 22 21 12 55

AGENCE DE COMMUNICATION

- AG Partners:** Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com
- Larry Event Day (LED)**
Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel; Communication, Location d'espaces, Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

- CONCORDE:** (Atikoumé; juste à côté de l'UTB)
- RAMCO:** (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
- LE CHAMPION SUPER MARCHÉ:** (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

- MARCHE ABATTOIR:** (Juste en face du Super Marche Le Champion)
- MARCHE DE GOYI SCORE:** (Juste en face du Super Marché RAMCO)

- PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA:** (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

- AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919**
- COURS DE CAPOEIRA :** Salle GYM TONIC.
Tél : 90 79 79 90
- COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»;** Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
- COURS DE ZUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ;** Tél 90 30 38 75
- CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ;** Tél : 90 15 39 87
- SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ;** Tél : 91 70 61 86

AVIATION

- AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)**
Tél : 22 40 04 99

COURRIER EXPRESS

- DHL** (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
- EMS TOGO** (Tél: 22 26 70 51)
- FEDEX** (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage)
Tél: 22 21 24 96
- TOP CHRONO** (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
- SDV EXPRESS** (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

- MOOV** :Tél. 22 20 13 20
- TOGO CELLULAIRE** : Tél. 22 22 66 11
- TOGO TELECOM** : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

- DR CORINNE JOULIN-KARKA** ; Tél: 22 23 46 77
- CLINIQUE BIASA**; Tél: 22 21 11 37
- CLINIQUE SAINT-RAPHAËL**; Tél: 22 25 92 77
- CHU TOKOIN**; Tél: 22 21 25 01
- CHU CAMPUS**; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
- HORLOGE PARLANTE**; Tél: 116
- CLINIQUE UNIDIAL** spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

- RESTAURANT LE TABLIER** (Qtier Cacavéli, Bd de la Kara, 2è ruelle à droite après pharmacie Shalom venant de Bodjona)
Tél: (00228) 91 36 23 66 / 96 96 80 80
- HOTEL RESIDENCE « LES ANGES »** Qtier : Foréver; Tél : 90 17 03 30
- HÔTEL BALKAN** (Qtier Hédrzanawé); Tél : 22 61 30 63
- LE MERLOT** (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

- Le NAUTILUS-FITNESS** : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»
Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30
- BODYBUILDING-CLUB** (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72
- GYM CENTER** (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Straus);
Tél : 90 04 76 60
- GYM FIL «O» PARC** (Agoè Nyivé); Tél : 22 35 18 28
- GYM GHIS PALACE** (Qtier Baguida); Tél : 22 71 49 70

ASSIGNATION EN LICITATION

L'an de nos mill Vingt-Trois (2023)
Et le Jeuudi 06 juillet à 15h 03min

A la requête de madame WIESE Petra, demeurant et domiciliée en Allemagne, Hamburger, de passage régulier à Lomé ;

Assistés de Maître Kwadjo F. SESSENOU, Avocat au Barreau du Togo, quartier Adidoadin face à la Société de transport E.T.R.A.B, rue St Mathias non loin de l'École le Jourdain E-mail : Cabinet.avocatsessenou@gmail.com, BP : 81139, Tél : 22 25 40 35, Cel : 90 02 67 09 à Lomé, en l'Etude de qui domicile est élu

J'ai :

Donné assignation à :

Monsieur BOMBOMA Lenga Philippe, demeurant et domicilié en Allemagne, Sethweg 65, 22455 Hamburg, Contact : +49 176 481 161 61, où étant et parlant à : *ayant tenté de contacter le requis au numéro ci-dessus et ne disposant d'aucune autre adresse précise, avons procédé par affichage à la porte principale de l'auditoire du TGI-Lomé conformément à l'article 58 du code de procédure civile.*

D'avoir à comparaître le **mardi, 07 novembre 2023 à Huit (08) heures précises du matin, jours et heures suivants**, s'il y a lieu, à l'audience et par-devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé, statuant en matière Civile, au Palais de Justice de Ladite ville ;

POUR

Attendu que pendant qu'ils vivaient encore en concubinage, les parties au présent procès ont, ensemble, acheté un terrain sis à Lomé, quartier Hédzranawoé, d'une superficie de 9 ares auprès de monsieur KPADJA Kodjo Dodji au prix de Trente-Cinq Millions (35.000.000) francs CFA constitué des lots 113 et 114 (cf. Reçu définitif de vente de terrain) ;

Que le prix de vente du terrain a été entièrement payé par la requérante, le requis n'ayant effectué que les dépenses accessoires liées à la transaction ;

Attendu que la requérante a financé l'achat de ce terrain parce que le requis lui a promis verbalement un mariage ;

Qu'après le mariage, ils érigeraient un bâtiment sur le terrain où ils passeraient leur temps dès qu'ils viendraient au Togo ;

Attendu qu'aujourd'hui, les deux concubins (les parties litigantes) se sont séparés et l'objet pour lequel le terrain a été acheté ne peut plus se réaliser ;

Attendu que dans cette condition, la requérante a intérêt à ce que le terrain soit vendu et que produit de la vente lui soit reversé, déduction faite des frais accessoires, prouvés faits par le requis ;

Qu'à cet effet, il échet de désigner tel notaire qu'il plaira au Tribunal de Céans en lui impartissant un délai de trois mois pour déposer son rapport, à défaut, il sera procédé à son remplacement à la requête de la partie la plus diligente ;

PAR CES MOTIFS

En la forme : Recevoir la requérante en son action ;

Au fond : Sursis à statuer

En Avant -Dire-Droit

- Ordonner la licitation de la parcelle de terrain urbain non bâtie ayant la forme d'un polygone irrégulier, sise à Lomé Hédzranawoé, formant les lots n° 113 et 114, d'une contenance totale de neuf ares (9 ares), limité au Nord par des rues non dénommées, de 20 mètres et 10 mètres au Sud par les lots 108 et 109, à l'Est par le lot n° 115 et à l'Ouest par le surplus du lot n° 113. Laquelle parcelle est vendue aux parties litigantes par le sieur KPADJA Kodjo Dodji ;
- Dire que le produit de cette vente sera reversé à la requérante, déduction faite des frais prouvés engagés par le requis ;
- Commettre tel Notaire qu'il plaira aux fins de cette mission ;
- Impartir un délai de trois (03) mois au Notaire désigné pour déposer son rapport de mission au Tribunal de Céans, à défaut du dépôt du rapport dans le délai imparti, dire qu'il sera remplacé à la requête de la partie la plus diligente ;
- Dire que les honoraires d'avocats et les frais liés à cette procédure sont à la charge des parties litigantes ;
- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Donner acte à la requérante de ce qu'elle entend déposer des conclusions au fond après le dépôt du rapport du Notaire ;
- Condamner le requis aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître SESSENOU Kwadjo Fiatuwo, Avocat à la Cour aux offres de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et pour qu'il ne l'ignore

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de : FCFA.

L'UISSIER

REQUETE AUX FINS D'ORDONNANCE DE DESIGNATION D'UN JOURNAL OU PERIODIQUE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME

Madame WIESE Petra, demeurant et domiciliée en Allemagne, Hamburger, de passage régulier à Lomé ;

Assistée de Maître Kwadjo A. SESSENOU, Avocat au Barreau du Togo, quartier Adidoadin face à la société de transport E.T.R.A.B, rue St Mathias non loin de l'Hôtel la concorde E-mail : Cabinet.avocatsessenou@gmail.com, BP : 81139, Tél : 22 25 40 35, Cel : 90 02 67 09 à Lomé

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Que pendant qu'elle vivait encore en concubinage avec monsieur BOMBOMA Lenga Philippe, ils ont ensemble acheté un terrain sis à Lomé, quartier Hédzranawoé, d'une superficie de 09 ares auprès de Monsieur KPADJA Kodjo Dodji au prix de Trente Cinq Millions (35.000.000) francs CFA constitués des lots 113 et 114 ;

Que le prix de vente du terrain a été entièrement payé par la requérante, monsieur BOMBOMA Lenga Philippe n'ayant effectué que les dépenses accessoires liées à la transaction ;

Que la requérante a financé l'achat de ce terrain parce que monsieur BOMBOMA Lenga Philippe lui a promis verbalement un mariage ;

Qu'après le mariage, ils érigeraient un bâtiment sur le terrain où ils passeraient leur temps dès qu'ils viendraient au Togo ;

Qu'aujourd'hui les deux concubins se sont séparés et l'objet pour lequel le terrain a été acheté ne peut plus se réaliser ;

Que suivant exploit en date du 06 juillet 2023, elle a assigné monsieur BOMBOMA Lenga Philippe en licitation de ladite parcelle ;

Que malheureusement, toutes les démarches entreprises dans le but de délaisser ladite assignation à monsieur BOMBOMA Lenga Philippe se sont avérées vaines puisque ni son domicile ni sa résidence ne sont connus de la requérante ;

Que conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile : « Lorsque la partie destinataire n'a domicile ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal Compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le juge » ;

Qu'elle a procédé à l'affichage à la porte principale du Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

C'est pourquoi, la requérante sollicite qu'il vous plaise Monsieur le Président conformément à l'article 58 du code procédure civile de bien vouloir désigner un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale aux fins d'insertion de ladite assignation ;

Pièce jointe

- Copie de l'exploit d'assignation

Fait à Lomé, le 30 août 2023

Pour la requérante

Le Conseil

Le Président du Tribunal

ORDONNANCE N° 2350/2023

Nous, **Atchou ADJEODA**, Président du Tribunal de Grande Instance Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs exposés et la pièce jointe,

Vu les dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile,

Attendu que la demande nous paraît fondée ;

Autorisons Madame WIESE Petra, demeurant et domicilié en Allemagne, Hamburger, de passage régulier à Lomé ; à insérer ladite assignation dans le journal ou périodique **T.O.G.O. MATIN** de diffusion nationale ou locale.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait à notre cabinet à Lomé, le **04 SEPT. 2023**

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

Atchou ADJEODA

Mondial 2026

Le Togo ne veut pas rater la fête

Les Eperviers peuvent se qualifier au Mondial 2026. La Fédération togolaise de football (FTF) et son président y croient dur comme fer.

« Nous n'allons pas aborder les éliminatoires la fleur au bout du fusil. Nous y jouerons crânement et nos chances, même si le Sénégal fait partie de notre groupe, sont réelles. Tout est possible dans le football », a déclaré le président de la Fédération togolaise de football (FTF), la semaine dernière, lors d'une sortie, quelques jours après le match des Eperviers avec le Cap Vert.

Guy Akpovy lance ainsi l'opération mobilisation pour la Coupe du Monde 2026.

La récente victoire du Togo face au Cap-Vert dimanche dernier à Lomé

est encourageante pour l'avenir.

« Cette victoire va nous servir de substrat pour gagner en confiance et bien aborder les éliminatoires du Mondial », a précisé le patron du foot togolais.

Pour les éliminatoires de la prochaine Coupe du Monde, le Togo est logé dans la poule B avec le Sénégal, la RDC, la Mauritanie, le Soudan et le Soudan du Sud.

Les Eperviers affronteront le Soudan le 13 novembre et le Sénégal le 21 du même mois.

TM & Republicoftogo.com



Le président de la FTF, col Guy Akpovi

Eperviers du Togo

Le coup de gueule d'Adebayor

Emmanuel Adebayor ne digère pas les absences répétées des Eperviers du Togo à la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN). Il n'apprécie non plus l'initiative de professionnalisation du football togolais telle qu'elle est menée actuellement. Pour le ballon d'or africain, la FTF est dans une illusion.



Emmanuel Shéyi Adébayor

La Fédération togolaise de football (FTF) déroule depuis janvier un projet de professionnalisation du football national. Un appel d'intérêt aux clubs de football désireux de prendre part aux compétitions de la Ligue 1 et la Ligue 2 a été lancé à cet effet. Et des clubs de première et deuxième

divisions ont été retenus pour jouer la ligue professionnelle de football. Selon l'ancien capitaine des Eperviers, le Togo n'a pas d'infrastructures pour penser à professionnaliser son football.

« Arrêtons de vendre des rêves aux gens... Arrêtons de dire des choses qu'on

ne peut même pas faire. On n'a que deux stades dans le pays et on nous parle de professionnalisation. Je me demande comment ça va se faire », a indiqué l'international togolais au lendemain du match Togo-Cap vert.

Il précise qu'au Sénégal, on dénombre plus de 30 centres de formation, à

Accra au Ghana et en Côte d'Ivoire il y en a plus de 10 ou 15. Contrairement au Togo, où le seul qui existe laisse même à désirer.

« Chez nous ici, il n'y a que Swallows que je connais un peu bien qui est structuré et qui ressemble à un centre de formation. À part ça, chacun se débrouille et les gens font avec les moyens de bord », a soulevé l'ancien sociétaire du Real Madrid.

Emmanuel Adebayor reste convaincu que le Togo n'a pas encore réuni les conditions pour parler de professionnalisation du football. L'ex-international togolais s'attend plutôt à des actes forts permettant d'engranger des résultats.

Propositions au ministre des Sports

Emmanuel Adebayor estime qu'à l'étape actuelle des choses, il revient à la ministre des sports et des loisirs, Lidi Bessi-Kama de prendre ses responsabilités.

« Pourquoi Madame la ministre n'irai pas voir le Chef de l'État en lui disant voilà mon budget ? Maintenant je veux aller à la CAN, je vais qualifier l'équipe nationale pour la CAN, mettez ceci et cela à ma disposition et si je ne qualifie pas le pays pour la CAN j'assumerai les conséquences », s'est-il interrogé.

Le ballon d'or africain

assure que le Togo qui a le statut d'un ancien mondialiste n'a plus aucune excuse pour manquer les rendez-vous du football sur le continent. Surtout que la CAN se joue maintenant avec 24 équipes.

Pour lui, ce dont le football togolais a besoin à l'heure actuelle, c'est le travail bien fait et l'engagement de tous les acteurs. La professionnalisation de la discipline viendra avec le temps.

Pour la motivation des joueurs, Emmanuel Adebayor propose de revoir les conditions d'organisation des matchs de la sélection, le déplacement à l'extérieur, le campement, la restauration, sans oublier les primes.

Pour finir, l'ex-international togolais affirme qu'il faut définir une vision claire pour le football togolais et commencer à travailler dans ce sens.

Les éliminatoires de la Coupe de la Coupe du Monde 2026 et de la CAN 2025 démarrent au mois d'octobre. Le Togo est dans le même groupe que le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan et le Soudan du Sud. Un groupe relativement relevé dans lequel il sera nécessaire de travailler encore plus.

Togobreakingnews.com

Association Terreau Fertile

L'édition 2023 du Salon FERIN s'annonce particulière

La cinquième édition du Salon FERIN se tiendra le 4 novembre 2023 à Lomé. Organisé par l'association Terreau Fertile sous le thème « Vers une RSE inclusive: Engager les entreprises pour un impact social durable au Togo », ce 5e acte a été officiellement lancé le 13 septembre dernier, lors d'une conférence de presse.



Présidium du lancement

Contrairement aux quatre dernières éditions, la particularité du Salon FERIN 2023 est sa tenue en un seul jour afin d'être plus concret, concis et d'atteindre les objectifs. Les activités prévues sont un panel

sur la responsabilité sociétale des entreprises, des rencontres avec des personnalités ou représentants d'institutions ou d'entreprises pour édifier autour de la Responsabilité sociale des Entreprise

(RSE). Sont également au menu, les expositions au cours desquelles les entreprises auront l'opportunité de présenter

leurs produits et services.

« Nous avons annoncé le Salon FERIN de cette année comme étant spécial parce que nous voulons intervenir sur des actions beaucoup plus spécifiques cette année, notamment

sur une partie qui va nous permettre de récolter des fonds pour aider trois cibles principales, les enfants de rue, les femmes en situation difficile et les gens souffrant de cancer. Nous espérons vraiment que nous aurons assez de personnes pour participer à cet événement cette année. Le programme de cette année est assez allégé mais nous savons que nous aurons un impact parce que les activités ont été spécifiquement ciblées pour répondre à un objectif précis », a expliqué Linda Amegan-Ayeh, chargée de communication de l'association Terreau Fertile.

Le concours T-Fertile aura également lieu. Il cible cette année, des entrepreneurs déjà aguerris. Ceci, dans le but de rencontrer des personnes qui répondent déjà à une problématique dans la société avec leurs solutions entrepreneuriales. Il s'agit

donc, pour l'association Terreau Fertile d'aller à leur découverte, les mettre en lumière et retenir quelques-uns qui seront primés à la fin du concours.

L'association Terreau Fertile est une organisation apolitique et à but non lucratif, née du désir puis de l'engagement d'un groupe de jeunes et dynamiques togolais. L'objectif de ladite association est d'améliorer les conditions de vie des populations au Togo à travers la contribution à la promotion de l'investissement socio-économique et culturel et des actions caritatives à l'endroit des couches économiquement faibles.

Plus de 3000 visiteurs en présentiel et plus de 10.000 en ligne sont attendus. Une soirée Gala de cœur marquera l'apothéose de cette cinquième édition du Salon FERIN.

Attipoe Edem Kodjo

OAPI

La marque à l'ère du numérique, les entreprises togolaises édifiées

Dans le cadre de sa quatrième édition des Awards de la marque, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) a tenu, le 14 septembre 2023 à Lomé, un déjeuner-débat. Axé autour du thème « L'usage de la marque à l'ère du numérique », ladite rencontre a rassemblé les responsables des entreprises togolaises.

La marque est une carte d'identité pour toute entité et qui va au-delà de l'identité visuelle, surtout dans un monde de plus en plus digitalisé. Pour le 4e acte des Awards de la marque abrité par le Togo, l'OAPI a profité pour échanger avec les entreprises afin de mettre l'accent sur l'importance de la protection et de l'exploitation des marques en tant qu'outils de conquête des marchés. L'objectif de cette rencontre est d'attirer l'attention des chefs d'entreprises, des responsables juridiques d'entreprises, des dirigeants de groupements patronaux, de la presse économique et d'autres acteurs, concernés par les avantages et les risques de l'utilisation du numérique dans la protection des marques.

D'après Denis Bohoussou, directeur général de l'OAPI, « Le digital est

désormais au cœur de toutes les transformations économiques.

Il bouleverse les modes de consommation et modifie de manière significative les interactions entre les entreprises et leurs clients. Si de nombreuses entreprises ont déjà intégré les technologies digitales dans leurs opérations, de nombreuses entreprises africaines, notamment celles des États membres de l'OAPI, accusent du retard. Ce déjeuner-débat a servi de tribune d'échanges pour encourager les entreprises de l'espace OAPI à adopter le numérique tout en les sensibilisant aux risques potentiels».

Des spécialistes du domaine de la marque et de la propriété intellectuelle ont éclairé la lanterne des participants. Ils ont été outillés sur les mesures à prendre en cas de violation ou d'atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle.

doit déposer sa marque à l'OAPI. Ensuite, une surveillance constante est essentielle pour surveiller l'utilisation de la marque sur internet, une tâche qui peut être réalisée par des

(OAPI) est un office intergouvernemental composé de 17 États membres. Elle est chargée de délivrer les titres de propriété industrielle, y compris les brevets



Photo de famille des lauréats et, du DG de l'OAPI et du ministre du commerce

« Mon intervention a porté sur les atteintes aux droits de marque sur internet et les stratégies que les entreprises peuvent mettre en place pour les éviter et protéger leurs droits. Après avoir présenté les infractions et leurs conséquences, nous avons discuté des stratégies à mettre en œuvre pour protéger une marque. En premier lieu, l'entreprise

professionnels équipés d'outils d'intelligence artificielle. Enfin, il est crucial de prendre des mesures immédiates en cas de violations de la marque, telles que l'envoi d'une mise en demeure ou le recours à l'OAPI", a affirmé Me Ester Ngom, avocate au barreau du Cameroun et conseillère en propriété intellectuelle. L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle

d'invention et les certificats d'enregistrement des marques de produits ou de services.

Dans un contexte d'intégration africaine, la protection des marques permettra aux entreprises de tirer pleinement parti des avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine, en abrégé Zlecaf.

Attipoe Edem Kodjo

PRÊT SCOLAIRE

JUSQU'À 05 MOIS DU SALAIRE NET*
DU 1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2023



*Offre soumise à conditions

DISPONIBLE EN 24H
POUR UNE BELLE
RENTRÉE SCOLAIRE

La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

